

Image not found or type unknown



## changement canalisation eau potable

Par **GUS74**, le **18/09/2019** à **14:54**

Bonjour,

Nous sommes copropriétaires dans un lotissement de 20 chalets individuels avec un syndic bénévole. Récemment, la canalisation principale d'eau potable desservant les 20 chalets (sur parties communes) a lâché suite à vétusté (40 ans) et de grosses fuites se sont produites ces derniers mois. La commune est intervenue pour faire les réparations et nous a dit qu'il fallait envisager de changer la canalisation (150ML) + 20 raccords aux chalets. Qui doit payer cette réfection ? mairie ou copropriétaires ? L'eau est facturée par le service eau de la commune.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Mme PERROUD

Syndic bénévole